

[**batiactu**]

L'autoconsommation au cœur des enjeux de la future réglementation 2020

C.L., le 28/04/2016 à 18:29



La généralisation, à l'horizon 2020, du bâtiment à énergie positive (Bepos) donnera lieu à la création d'une nouvelle réglementation qui pourrait voir le jour dès 2018. Si le photovoltaïque n'est pas le seul moyen de respecter le Bepos, il y contribue pourtant fortement. De là, se pose la question du devenir de cette énergie produite par le bâtiment, et donc de l'autoconsommation.

A l'occasion d'un colloque organisé ce jeudi 28 avril par le Plan Bâtiment Durable, plusieurs groupes de travail ont présenté les conclusions de leur réflexion, et notamment celui consacré au « Bâtiment Responsable

2020-2050 » qui traite du triplet Bepos, photovoltaïque et réseau électrique.

Objectif de ce groupe piloté par Christian Cléret (directeur général de Poste Immo) et Alain Maugard (directeur de Qualibat) : crédibiliser le concept de Bepos et contribuer à la formulation de recommandations à l'attention des concepteurs d'étiquettes et de labels associatifs ou réglementaires, et à la suite de réglementations à vocation énergétique et environnementale. Et Philippe Chartier, conseiller Bâtiment et RT au SER, qui introduisait cette note ce jeudi, d'ajouter : « *Et quel effet sur la décision des pouvoirs publics concernant le volet Bepos de l'étiquette environnementale ? On ne devrait pas tarder à le savoir...* ».



Bientôt un appel d'offres sur l'autoconsommation

Au cours de la présentation et des interventions d'experts, le sujet de l'autoconsommation a suscité bien des interrogations. Car qui dit bâtiment à énergie positive, dit production d'ENR, et donc stockage et consommation. « *L'autoconsommation est prioritaire sur l'exportation* », a rappelé Philippe Chartier. Mais il faudra penser, ajoute-t-il, « *à dimensionner la production photovoltaïque par rapport à la consommation et rapprocher les*

pointes de production des pointes de consommation via le stockage et le pilotage des différentes consommations ». En effet sans moyen de pilotage, pas de réduction de consommation, prévient Romain Poubeau responsable de la filière photovoltaïque au sein du SER.

Or à ce jour, rien ne définit de manière réglementaire l'autoconsommation. Et pourtant, la demande est bien réelle et imminente. Et Romain Poubeau de dévoiler : « *Le Gouvernement a annoncé un projet appel d'offres pour l'autoconsommation. Nous l'attendons avec impatience. Mais en attendant, n'allons pas trop vite et expérimentons d'abord !* ».

Un représentant d'ERDF, présent à cette table ronde, a évoqué les avantages du compteur communicant Linky si l'autoconsommation se généralisait. « *Il peut compter dans les deux sens ! D'ores et déjà les porteurs de projets d'autoconsommation nous le réclament* », a ainsi indiqué Yves Barlier, chef du pôle régulation. Une déclaration appréciée du SER...